

**Séance du Conseil de Ville
du 12 décembre 2011 à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Crédit de Fr. 1'725'000.- pour l'achat et la rénovation de l'immeuble situé à l'avenue de la gare 6, parcelle n°930, lié au projet du CREA notamment
5. Développement de l'interpellation 3.10/11 - "La ville de Delémont passe du purgatoire à l'enfer... Y a-t-il une explication et des propositions ?", UDC, M. Dominique Baettig
6. Développement de la motion 5.23/11 - "Pour garder et encourager le lien social et culturel au "vert" dans la Ville : favoriser la création de potagers urbains", UDC, M. Dominique Baettig
7. Développement de la motion 5.24/11 - "Le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville sur le site internet de la Commune", PS, M. Marc Ribeaud
8. Développement de la motion 5.25/11 - "Aménagement en dur du parking à proximité de la patinoire sous la RDU", PDC-JDC, Mme Anne Froidevaux
9. Election du Bureau pour l'année 2012
10. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il donne lecture d'un courrier de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) au sujet du FRED, dont le contrôle, dès 2012, reviendra à l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, selon décision du Parlement. A ce sujet, il indique que le Conseil de Ville sera saisi d'une modification du Règlement du FRED en janvier prochain.

En dernier lieu, il informe de la démission de M. Yves Bregnard de la CGVC. Le groupe PDC-JDC communiquera au Conseil de Ville le nom de son remplaçant dont l'élection sera programmée lors d'une prochaine séance.

2. **APPEL**

41 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Froidevaux**, 2^e vice-présidente, MM. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Francine **Chollet**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Asaël **Droz**

M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Jeanne **Beuret**

M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Rébecca **Lena**

M. François Klopfenstein est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

M. Jacques Marchand est remplacé par M. Fernand **Champion**

M. Emmanuel Martinoli est remplacé par M. Luc **Bron**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Blaise **Christe**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Sébastien Lapaire, PS, relevant le développement de l'offre en transports publics, estime que le service des taxis est insuffisant à certains moments, notamment en fin de soirée ou à l'hôpital, où les temps d'attente sont longs, selon différents témoignages. Il demande au Conseil communal si le règlement ad hoc, datant de 1995, est encore opportun, si l'octroi des concessions mériterait d'être assoupli ou si des concessions supplémentaires pourraient être accordées.

M. Pierre Kohler, maire, confirme le problème soulevé par M. Lapaire et indique qu'une adaptation du Règlement concernant les taxis s'impose, vu la nouvelle Loi cantonale sur les activités économiques. Les conditions d'octroi des concessions doivent également être examinées même si, à ce jour, elles sont suffisantes. Par ailleurs, M. Kohler précise que l'octroi d'une concession confère non seulement des droits aux taxis mais aussi des obligations, notamment celle d'assurer un service 24 h/24. D'autre part, de trop nombreuses concessions rendraient ces activités non rentables. En dernier lieu, M. Kohler relève que le PubliCar est à disposition durant les heures creuses.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que, selon un test organisé par le TCS sur 100 passages piétons, ceux de Delémont accusent des manquements au niveau de l'éclairage et de l'accessibilité et obtiennent des mentions proches de la limite suffisante/insuffisante. Il demande donc au Conseil communal s'il a connaissance de cette étude et des secteurs testés et s'il envisage des aménagements améliorant la sécurité dans le domaine de l'éclairage.

M. Pierre Brulhart indique que les aménagements se poursuivent, selon l'étude réalisée sur l'ensemble du territoire communal au niveau de l'éclairage, en particulier sur les passages piétons. Le récent rapport d'un spécialiste démontre que des aménagements sont nécessaires selon les normes définies, qui correspondent dans l'ensemble aux critères retenus par le TCS. Des visites des lieux concernés auront lieu en janvier prochain et des mesures d'urgence ont d'ores et déjà été prises. M. Brulhart n'a pas encore connaissance des détails de l'étude du TCS, qui pourra être intégrée dans le projet global.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'agissant de l'utilisation du parking situé à la rue de l'Industrie et de sa mise en zone bleue, s'interroge sur l'indemnisation du propriétaire par la Municipalité, alors que ce parking, devenant gratuit, sera probablement très fréquenté au détriment des places de stationnement payantes, provoquant ainsi une baisse des recettes communales. S'agissant de la durée de la convention, il demande si ce lieu redeviendra payant une fois le parking de la Jardinerie construit et souhaite connaître le montant des coûts indirects, comme la peinture ou l'entretien, par exemple. En dernier lieu, il suggère de réserver deux places de stationnement à l'avenue de la Gare, pour la Maison de l'Enfance.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la proposition du Conseil communal, dans le cadre du projet de la Jardinerie, de créer un parking provisoire à la rue de l'Avenir, ce que le Législatif a refusé. Aujourd'hui, le manque de places de stationnement incite les citoyens à faire leurs achats ailleurs, ce qui irrite les commerçants. A la demande de l'Union des commerçants (UCD), le Conseil communal a sollicité le

propriétaire du parking de l'Industrie pour mettre ce lieu à disposition, à la condition que le dédommagement de Fr. 60'000.- soit pris en charge à parts égales par l'UCD et la Municipalité. Après examen, selon son président, l'UCD ne peut participer qu'à hauteur de Fr. 20'000.-. Le Conseil communal reste sur sa position, étant persuadé que sa proposition dans le cadre du projet de la Jardinerie, refusée par le Conseil de Ville, aurait évité une telle situation. M. Kohler regrette que le partenariat public-privé ne fonctionne pas pour l'instant et rappelle que le parking de la Jardinerie sera ouvert à fin 2012.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

4. **CRÉDIT DE FR. 1'725'000.- POUR L'ACHAT ET LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ À L'AVENUE DE LA GARE 6, PARCELLE N°930, LIÉ AU PROJET DU CREA NOTAMMENT**

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que cette acquisition avait été suggérée par le groupe CS•POP•Verts, dans le cadre du projet du CREA. A l'époque, des négociations étaient déjà en cours, le prix de vente s'élevant à 1.1 million de francs. Aujourd'hui, elles ont abouti à un accord à Fr. 850'000.-. Le crédit prévoit également la rénovation du bâtiment, qui consiste principalement à changer le chauffage et les fenêtres, revoir l'électricité, isoler le bâtiment, refaire la toiture et la peinture, dans le but d'y aménager des bureaux. M. Kohler relève l'opportunité que représente l'acquisition de cette bâtisse de 1'600 m², idéalement située, qui pourra être intégrée dans le projet du CREA, de même que son terrain. L'achat par la Municipalité permettra de sauvegarder un bâtiment historique, dont l'évaluation des coûts a été réalisée avec la section jurassienne de Patrimoine suisse. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement jurassien pour l'occupation des locaux par l'Administration cantonale.

M. Dominique Baettig, UDC, informe que son groupe refusera l'entrée en matière, en raison du budget non équilibré, de la dette communale importante, de la crise qui provoquera des effets négatifs en 2012 et des crédits déjà prévus. De plus, il estime le message trop succinct, empli d'hypothèses, et invite le Conseil de Ville à reporter ce projet lorsque la conjoncture sera meilleure.

M. Julien Crevoisier, PLR, est d'avis que le besoin de cet achat n'est pas établi, vu que son affectation future n'est pas encore déterminée précisément. Ainsi, l'acquisition ne lui semble pas indispensable. De plus, intégrer l'immeuble au CREA est, à son sens, prématurée, vu que la concrétisation du projet n'aura pas lieu avant quelques années. En dernier lieu, il met en exergue le faible taux d'autofinancement des investissements et le degré d'endettement élevé de la ville. Pour ces raisons, son groupe refusera le crédit.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, met en évidence l'esthétique de cette maison, de même que son emplacement favorable, dont le terrain offre de nombreuses possibilités de développement. De plus, il estime que son prix d'acquisition est correct, vu ses caractéristiques, et qu'il s'inscrit parfaitement dans le plan financier des investissements 2012. De ce fait, son groupe, dans sa majorité, soutiendra ce crédit.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, rapporte que la majorité de son groupe est favorable à ce crédit, qui valorisera le patrimoine communal. Par ailleurs, elle relève les nombreuses associations de la place, qui peinent à trouver des locaux et des infrastructures adaptés à leurs activités. La Ville les a d'ailleurs invitées à lui faire part de leurs besoins en vue de la création d'une maison des associations, projet pour lequel la Ville Koechli conviendrait. Relevant les avantages que procurerait un partage des locaux et des loyers, la maison d'associations donnerait une impulsion dans la politique sociale et culturelle jurassienne. Ainsi, Mme Beuret souhaite savoir si un projet d'affectation global du bâtiment existe et si la Municipalité a déjà envisagé la création d'une maison des associations.

Mme Murielle Macchi, PS, informe que la majorité de son groupe acceptera ce crédit, malgré la situation financière de la ville. Par la suite, des priorités devront être fixées en ce qui concerne les dépenses, comptant également sur les rentrées financières qu'amèneront les nouveaux habitants, comme le prévoit le Conseil communal. Selon Mme Macchi, cet achat permettra de valoriser le patrimoine et sera un point positif pour le futur CREA, relevant qu'un privé acquérant cet immeuble pourrait s'opposer à la création d'un quartier culturel dans ce secteur. En dernier lieu, même si elle regrette que le crédit n'ait pas été soumis à la Commission de la culture, elle estime nécessaire que les collectivités investissent pour que ce bien soit en mains publiques, vu son emplacement.

M. Marc Ribeaud, PS, attire l'attention du Conseil de Ville sur les taux hypothécaires très bas. Il relève que le rapport dette communale / ressources s'est fortement creusé depuis la construction du Centre sportif, dont les coûts d'exploitation, d'entretien et d'adaptation aux exigences ont été sous-estimés. S'agissant de la Villa Koechli, son rendement annuel devrait atteindre au moins Fr. 100'000.- pour que l'opération soit blanche. De plus, si l'acquisition d'un terrain stratégique est la justification de cet investissement, la Ville aurait dû, selon M. Ribeaud, acheter le bâtiment et décider ultérieurement des travaux de rénovation, une

fois son affectation définie. Au vu de ces arguments, il refusera le crédit, se préparant à une future augmentation d'impôt.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle les avantages de cette acquisition, le terrain jouxtant ceux prévus pour le CREA. Par souci de transparence, il indique que si la Ville renonce à ce bâtiment, il l'achètera à titre privé. Répondant aux arguments financiers, M. Kohler souligne que même si le budget 2012 présente un déficit, la dette est maîtrisée. A fin 2010, elle est même moins élevée, par habitant, qu'à fin 2008 et pratiquement équivalente à 2005. En 2012, son augmentation sera due à l'achat des terrains du Comptoir, l'agrandissement du Collège et l'achat du terrain de la Jardinerie, pour lequel les amortissements et intérêts sont financés par le droit de superficie.

M. Kohler indique qu'une étude est en cours concernant les besoins des associations, dans le but que la Ville puisse les aider à trouver des locaux, éventuellement à en construire, pour autant qu'aucuns frais ne soient à la charge de la Commune. La Villa Koechli n'est, pour l'heure, pas destinée à devenir une maison des associations mais elle pourrait accueillir une douzaine de nouvelles places de travail.

M. Jude Schindelholz, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : la séance est interrompue.

M. Jude Schindelholz, PS, demande si la présence de M. Blaise Christe dans les rangs du groupe PDC-JDC depuis la reprise de la séance est légitime.

M. Paul Fasel, président, indique que le Bureau l'a acceptée, un autre conseiller de ville étant arrivé en retard peu avant M. Christe. De plus, suite à un malentendu avec son groupe, M. Christe ne s'est pas installé dans les rangs en tant que suppléant en début de séance.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 11.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, demande si l'ensemble de l'installation électrique sera assainie, vu l'âge du bâtiment, comme cela a été évoqué par la Commission des finances. Lors de la visite des lieux, le Service UETP a indiqué que ce coût sera trop élevé.

M. Pierre Kohler, maire, informe que seuls les éléments de l'installation électrique qui ne sont plus aux normes seront remplacés, comme l'ont étudié les spécialistes en charge du dossier. Selon leurs estimations, les coûts relatifs à cette rénovation sont garantis.

DECISION : le crédit de Fr. 1'725'000.- pour l'achat et la rénovation de l'immeuble situé à l'avenue de la Gare 6, parcelle n°930, lié au projet du CREA notamment, est accepté par 26 voix contre 9.

5. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.10/11 - "LA VILLE DE DELÉMONT PASSE DU PURGATOIRE À L'ENFER... Y A-T-IL UNE EXPLICATION ET DES PROPOSITIONS ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC, revient sur le positionnement de Delémont dans le classement du périodique *Weltwoche*, n'ayant pas obtenu une réponse convenable à sa question orale lors de la dernière séance du Conseil de Ville. Cette étude se base sur une évaluation d'une association zurichoise spécialiste en immobilier qui utilise différents critères pour classer les villes suisses en termes de fiscalité, d'attractivité et de développement. M. Baettig est conscient que le Jura, région périphérique, ne figurera jamais en haut de classement, tout en relevant les efforts de la Ville en matière de gestion des finances et d'attractivité ces dernières années. Malgré cela, Delémont perd une centaine de rangs en 2011, ce qui interpelle M. Baettig. Ce dernier précise encore qu'une étude de l'Idheap place Delémont en bonne position grâce à sa gestion des finances communales, le poids des intérêts nets et l'intérêt moyen de la dette obtenant en revanche de mauvaises notes. Relevant la maîtrise des dépenses en particulier, M. Baettig estime qu'elle ne suffit pas pour assurer l'attractivité de Delémont. Il demande donc des explications quant à cette baisse dans le classement de la *Weltwoche* ainsi que sur la stratégie envisagée pour améliorer la position de Delémont.

M. Pierre Kohler, maire, mettant en exergue la qualité de vie qu'offre Delémont, précise que le Conseil communal n'accorde pas d'importance à ce genre de classements, souvent économiques, et dans lesquels la région se situe souvent dans les dernières positions. Il souligne que le Jura, depuis son indépendance, investit, ce qui provoque une augmentation de la dette, laquelle doit être financée par l'impôt. M. Kohler remercie le Conseil de Ville pour sa confiance témoignée par l'acceptation de projets concernant les domaines sportif, culturel ou social. En dernier lieu, il souligne les valeurs importantes de la société,

notamment le respect, le soutien aux démunis, l'accueil des étrangers, la limite de l'endettement et un niveau d'impôt acceptable, valeurs que le Conseil communal prend en compte dans ses actions.

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

6. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.23/11 - "POUR GARDER ET ENCOURAGER LE LIEN SOCIAL ET CULTUREL AU "VERT" DANS LA VILLE : FAVORISER LA CRÉATION DE POTAGERS URBAINS", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, relevant l'accroissement de la population, la densification urbaine, la menace sur les espaces verts et les terres cultivables, suggère d'étudier la création de potagers urbains. De tels projets existent en Amérique, de même que dans d'autres villes suisses, comme Lausanne ou Nyon. Ces potagers doivent être réalisés dans des quartiers d'habitation, par exemple au pied des immeubles ou sur des lieux en friche. Ils seraient des lieux de rencontre et de convivialité, avec un lien essentiel à la nature, à l'alimentation de proximité et au respect de l'environnement. M. Baettig suggère d'aménager des espaces clôturés comportant un point d'eau, un compost, un espace de rencontre avec tables et bancs, un panneau didactique expliquant l'usage des lieux et les techniques de culture. Les jardiniers seraient regroupés en association, sous l'égide de la Commune, et responsables de terrains de 15 à 45 m², selon une charte réglant les aspects pratiques et éthiques dans un sens durable. Le potager urbain réunit les habitants d'un quartier autour d'un lieu convivial et festif et favorise la production autochtone. Les charges sont réduites vu que les habitants assurent eux-mêmes l'entretien des potagers. De l'avis de M. Baettig, les incivilités devraient être évitées en raison de la responsabilité individuelle. Il relève l'importance de la production de proximité et l'intérêt qu'elle offre dans la perspective d'une crise économique et de la mondialisation. Ainsi, il demande à l'Exécutif d'entreprendre les démarches nécessaires pour favoriser la création de potagers urbains à proximité des habitations, créer les bases légales nécessaires à leur réalisation et à leur fonctionnement, et établir une charte pour leur utilisation.

Mme Françoise Collarin suggère de transformer la motion en postulat, afin de pouvoir intégrer l'étude dans le futur Plan d'aménagement local. Elle rappelle l'importance qu'accorde la Municipalité à la nature en ville et son respect des zones vertes. D'autre part, en plus des associations similaires existantes, le Département UETP s'est approché d'Equiterre, auteur de l'idée des jardins en ville, visant à rendre les citoyens responsables de la nature.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.23/11 transformée en postulat qui portera le no 4.14/11 - "Pour garder et encourager le lien social et culturel au "vert" dans la ville : favoriser la création de potagers urbains", UDC, M. Dominique Baettig, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.24/11 - "LE TABLEAU D'AFFICHAGE DE L'HÔTEL DE VILLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, propose de créer, sur la page d'accueil du site internet de la ville, un tableau contenant les publications affichées sous les arcades de l'Hôtel de Ville. Ces dernières peuvent, en partie, déjà être consultées soit sur le site du Canton, notamment celles publiées dans le *Journal Officiel* ou dans le *Delémont.ch*. L'information aux citoyens et aux professionnels sera ainsi facilitée. Le problème juridique posé par la publication de données sur le net a été clarifié sur le plan cantonal, le *Journal Officiel* ayant été expurgé de certaines annonces. M. Ribeaud estime que tous les documents demandés par la motion sont de toute façon accessibles aujourd'hui, mais de manière moins conviviale. Par sa motion, il souhaite mettre à disposition des outils correspondant aux façons actuelles de travailler.

M. Pierre Kohler, maire, favorable à l'idée d'élargir les informations accessibles sur le site internet, suggère la transformation de la motion en postulat, craignant un problème lié à la protection des données. Il souhaite donc pouvoir étudier les documents qui pourraient poser problème, vu la vaste diffusion qu'offre internet.

M. Marc Ribeaud, PS, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.24/11 transformée en postulat qui portera le no 4.15/11 - "Le tableau d'affichage de L'hôtel de Ville sur le site internet de la Commune", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.25/11 - "AMÉNAGEMENT EN DUR DU PARKING À PROXIMITÉ DE LA PATINOIRE SOUS LA RDU", PDC-JDC, MME ANNE FROIDEVAUX

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, rappelle que la place en chaille située sous le pont de la RDU est utilisée depuis longtemps comme parking. Sa fréquentation s'est encore accrue depuis la réouverture de la patinoire, dans sa nouvelle structure. Mme Froidevaux relève le mauvais état de cet emplacement qui risque encore de se détériorer et demande au Conseil communal de l'aménager en dur, en préservant les pistes de pétanque. Consciente des interrogations suscitées par sa motion, Mme Froidevaux accepte sa transformation en postulat.

Mme Françoise Collarin, le problème de parage à Delémont étant récurrent, informe que le Conseil communal accepte d'étudier l'aménagement du site en dur, quelle que soit la forme de l'intervention.

M. Charles-André Schäublin, PLR, relève les coûts conséquents qu'engendrerait la pose d'un revêtement bitumeux sur cette place de plus de 3'500 m². Ce parking deviendrait alors payant et devrait être pris en compte dans l'étude en cours liée à la circulation et aux parkings. Il acceptera donc la forme du postulat.

M. Philippe Rottet, UDC, indique qu'il acceptera le postulat pour autant que ce parking, quels que soient les investissements qu'il engendrera, demeure gratuit pour les usagers du centre-gare, par équité envers la Vieille Ville, qui dispose également de places de stationnement non payantes au Gros-Pré-Monsieur.

M. Matthieu Comte, PCSI, s'interroge sur le matériau qui sera utilisé pour un aménagement en dur et si les infiltrations d'eau seront prises en compte. Le coût des travaux n'est pas non plus cité dans la motion, lui-même l'estimant à près de Fr. 250'000.-. Pour ces raisons, en plus de l'installation de parcomètres non encore définie pour ce site, M. Comte informe que son groupe soutiendra le postulat.

M. Luc Bron, CS•POP•Verts, indique que son groupe s'opposera à cette étude vu le coût élevé de l'aménagement, qui provoquera une augmentation de la dette communale ou qui sera compensé par la pose d'horodateurs, nuisant à l'intérêt des utilisateurs. D'autre part, un revêtement en dur empêchera l'infiltration naturelle des eaux de surface, facteur important des crues, ce qui va à l'encontre du projet *Delémont marée basse*. M. Bron relève les coûts écologique et financier élevés de tels revêtements, en cas de démolition, et le parking de la Blancherie situé à proximité de la patinoire.

M. Grégoire Monin, PS, souligne le problème de stationnement à proximité de la patinoire, dont la résolution à court terme s'impose. A son avis, la pose d'un revêtement n'est pas idéale car elle reviendrait à pérenniser et légaliser ce parking, dont l'utilisation, s'il devenait payant, pourrait changer. Cet emplacement devrait être intégré dans l'étude en cours relative à la circulation et au stationnement en ville. Par ailleurs, M. Monin rappelle que le déversoir prévu pour renvoyer les eaux en direction des voies CFF en cas de crues se situera sur cette place chaillée. Aussi, il estime que seuls de légers aménagements provisoires autour de la patinoire sont nécessaires, raison pour laquelle son groupe refusera cette intervention.

Mme Françoise Collarin invite à accepter le postulat, qui permettra au Conseil communal d'examiner les questions soulevées.

DECISION : la motion 5.25/11 transformée en postulat - "Aménagement en dur du parking à proximité de la patinoire sous la RDU", PDC-JDC, Mme Anne Froidevaux, est rejetée par 20 voix contre 17.

9. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2012

Présidence

M. Jude Schindelholz, PS, propose la candidature de M. Sébastien Lapaire à la présidence du Conseil de Ville 2012.

DECISION : M. Sébastien Lapaire est élu Président du Conseil de Ville 2012, par 32 voix.

M. Sébastien Lapaire : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers amis, ce n'est pas sans une grande émotion, une très grande tension dans tout mon corps - oui, je suis ému - que j'accepte cette élection en tant que président 2012 du Conseil de Ville.

Alors oui, Mesdames, Messieurs, j'éprouve dans ces moments particuliers un plaisir indescriptible, une fierté immense et une reconnaissance infinie à votre égard, soyez-en en remerciés mille fois, je me sais

redevable. Je tiens à remercier particulièrement mon groupe politique qui a eu le courage de me proposer à ce poste, il y a quatre ans déjà, comme deuxième scrutateur et comme membre du Bureau. Je remercie bien sûr Jude, pour sa présentation, que dis-je, son homélie ! Quel honneur, grande classe, merci ! Je le remercie également d'assumer dès ce soir la charge de nouveau responsable du groupe socialiste. Je remercie également au passage tous les membres du Conseil de Ville que j'ai côtoyés et qui m'ont supporté pendant ces quatre années au Bureau du Conseil de Ville. Il y a eu un tournus, certes. Un merci particulier par contre à celles qui ont assisté comme moi à ces environ 80 dernières séances, Mesdames Maggay et Cuttat, qui font preuve d'une disponibilité totale à notre égard. En route pour les 100 ! J'ai également une pensée émue pour mon grand-papa, M. Georges Lapaire, qui a siégé au sein du premier Conseil de Ville en 1973 et qui est actuellement hospitalisé. Il aura 90 ans en 2012.

Etre président, qu'est-ce que cela signifie ? Après une brève recherche dans les dictionnaires, on trouvera sans surprise que "le président préside", c'est-à-dire qu'il est assis devant l'assemblée. Il lui incombe de régler la discussion, de maintenir l'ordre et de proclamer les décisions. Le président, assis devant, est la personne la plus visible de la collectivité ; il en est le représentant, l'homme de référence. Il facilite l'identification des membres de la société. Etant le premier des leurs, il en partage également le sort. Le président est aussi la clé de voûte de l'institution et l'édifice repose sur lui. Il doit donc faire preuve d'intégrité et d'indépendance, donnant ainsi l'assurance et la confiance que le bien de l'ensemble prévaudra.

Je sais combien ce sera difficile, mais je m'engage devant vous, Mesdames, Messieurs, à tenter d'être ce président-là, ce président que vous attendez. Sachez donc que durant cette année présidentielle, je m'efforcerai de mériter cette confiance que vous venez de me témoigner ce soir en portant au plus haut les couleurs de la Ville et en assumant cette charge au plus près de ma conscience et avec dignité.

C'est vrai qu'à cette même place, à cette tribune, je me suis parfois laissé emporter à l'égard de l'un ou l'autre, à l'égard de l'une ou l'autre décision, à l'une ou l'autre option politique. Eh bien, je voudrais vous assurer que c'est avant tout à mettre sur le compte de la fougue, de l'impatience, du caractère indomptable qui caractérisent si bien les Jurassiennes et les Jurassiens. J'espère que vous n'y avez vu en aucun cas une attaque personnelle, ni un manque de respect pour vous-même et ceux que vous représentez.

Lorsque l'on me pose comme question "Pourquoi fais-tu de la politique ? Pourquoi es-tu au Parti socialiste ?", j'ai l'habitude de répondre "Parce que les injustices me révoltent". Quelle réponse bateau ! J'en conviens. Quel démocrate, quel républicain pourrait justifier les injustices, je vous le demande ? Non, ce qui peut faire la différence, c'est que je considère que l'Etat a une responsabilité et qu'il doit être le catalyseur de la justice, du lien social, de la solidarité. Je pense là avoir une meilleure réponse à la question "Pourquoi fais-tu de la politique ?".

J'ai 30 ans, et je suis né dans les années 80, le 5 juin 1981. Je suis donc un membre de la Génération "Y", c'est ainsi qu'on appelle celles et ceux nés entre 1980 et 1999. C'est une génération que vous allez petit à petit mieux connaître, car elle va gentiment arriver au pouvoir. Quelles sont les caractéristiques de cette génération ? Mes parents ont conservé le *Démocrate* du jour de ma naissance. On y lit l'édito, par M. le Conseiller fédéral Hans Hürlimann. Titre : "Aujourd'hui 5 juin, Journée de la protection de l'environnement". En 1981, le thème de la protection de l'environnement quittait les milieux d'extrême gauche pour devenir un vrai thème de société. Dès cette époque, on va parler de plus en plus de pollution, de gaspillage et de ses corollaires : économie, rationnement, diminution de la consommation. A mes 20 ans, le 5 juin 2001, en première page du *Quotidien Jurassien*, né de la fusion du *Démocrate* et du *Pays*, il y a cet article, avec, pour titre, imaginez, le jour de mes 20 ans, "Il y a 20 ans apparaissait le virus du sida". Rendez-vous compte comme ce fléau a marqué ma génération ! On n'avait aucune idée de ce que pouvait être une vie sexuelle, mais par contre, le SIDA, ça on savait. On nous l'a servi à toutes les sauces : affiches, campagnes, conférences, la totale. Et c'était justifié !

Voilà en résumé ce qu'a vécu ma génération. Dès le début, on a vécu dans un monde un peu fou où on sait très bien qu'on ne va pas vraiment dans le bon sens, on nous le répète : les gens boivent trop, les gens mangent trop, les gens fument trop, les gens regardent trop la télé, les gens gaspillent trop, les gens polluent trop, les gens conduisent trop vite, les gens consomment trop, les gens... Eh oui, c'est nous les gens ! On culpabilise, mais comment changer toutes nos habitudes ?

Et le pire, peut-être, c'est qu'on ne peut pas dire qu'on va vers du mieux. 2011 restera quand même marqué au niveau suisse - je ne vais pas m'étaler au niveau de la politique européenne - par une vague de licenciements parmi les plus atypiques : 1'100 postes supprimés chez Novartis, 500 au Crédit Suisse, 400 à l'UBS, 225 chez Alpiq, 700 postes biffés chez Alstom, etc. Ce qui est atypique, ce ne sont malheureusement pas les licenciements, mais c'est qu'on a vu, Mesdames, Messieurs, des entreprises annoncer un bénéfice et une charrette de licenciements, la même semaine, voire le même jour. Comment rester passif et comment ne pas s'en indigner ? C'est juste parfaitement scandaleux. On assiste à une lutte

sans merci entre, d'une part, l'économie réelle et, d'autre part, l'économie spéculative. Et ici, que l'on soit de droite ou de gauche, il n'y a pas une seconde à hésiter, nous devons être du côté de l'économie réelle, et la soutenir tant qu'on peut. Je ne vais pas clore cette parenthèse économique, sans évoquer ce qui pourrait être une véritable "bombe sociale". En Suisse, il y a 15'000 chômeurs de moins de 25 ans et plus de 25'000 jeunes de moins de 25 ans qui sont sortis des chiffres du chômage et qui dépendent de l'aide sociale. En extrapolant, ça fait entre 70 et 100 jeunes personnes concernées à Delémont. Et je vous le demande, que faire lorsqu'on est depuis plus de 2 ans sans travail ? Quelles perspectives d'avenir pour ces jeunes ? Quelles perspectives d'avenir pour leurs enfants ? Des jeunes, de plus, très souvent endettés jusqu'au cou !

Je n'ai pas les réponses mais je tenais à vous sensibiliser et vous faire partager ces inquiétudes, les inquiétudes d'une génération "d'indignés". Ces préoccupations doivent être au centre de notre action politique quotidienne. Ici, dans cet hémicycle, nous pouvons prendre des décisions qui changeront la vie des gens. Mes objectifs politiques restent les mêmes et donc pour moi, occuper cette nouvelle fonction de président n'avait un sens que si c'était l'occasion d'en faire le levier, le levier d'une action politique. Sarkozy répétait inlassablement son slogan de la "tolérance zéro". Pour ma part, je prône "l'indifférence zéro". En 2012, j'ai l'intention de mener diverses actions. Il s'agira tout à la fois de sensibiliser l'opinion publique, mais également de mobiliser toutes les forces vives de notre société, et pourquoi pas, dans l'idée de relancer l'action "100 actions en 10 ans pour lutter contre la pauvreté", lancée par M. Rémy Meury en 1997. L'objectif de cette action, sachez-vous, était de mobiliser la société civile autour de la lutte contre la pauvreté, au sens large, bien sûr. Je paierai de ma personne, c'est clair, et sans relâche. Ma première action sera par exemple de m'engager comme bénévole au Noël de l'Amitié ce 24 décembre, où j'y ferai le service.

Au-delà de mon engagement personnel et des actions que je pourrai mener individuellement, j'ai envie que vous, le Conseil de Ville, en mène une, au moins, collectivement. Et j'ai pensé qu'on pourrait, tous ensemble, apporter un peu de rêve et beaucoup d'émerveillement aux enfants les moins chanceux, les plus défavorisés de Delémont. Les faire changer d'air, quitter leur grisaille quotidienne et leur apporter un peu de soleil en les emmenant, nous-mêmes, une journée dans un parc d'attraction, par exemple. Vous recevrez toutes les informations en temps voulu, mais sachez aussi que le fait que le Conseil de Ville ne fasse jamais de sortie, même pas une fois par législature, me turlupinait de toute façon.

Car, effectivement, votre engagement en politique au sein de ce Conseil de Ville est remarquable et mériterait d'être valorisé. Toutes et tous, par vos contributions multiples, vous n'aspirez qu'à une chose, que l'on se sente bien dans cette belle Ville qu'est Delémont. Et je crois pouvoir dire qu'on ne s'en sort pas trop mal, car il fait effectivement bon vivre à Delémont et notre Ville est juste magnifique. C'est donc avec fierté qu'en tant que président, j'en ferai inlassablement la promotion durant toute l'année 2012. Dans cette optique, et parce que c'était dans mes cordes, j'ai notamment invité l'intégralité du Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Je les ai invité à venir passer un week-end, un vendredi soir, à Delémont, les 50 Conseillers nationaux et aux Etats, ainsi que les probables 2 Conseillers fédéraux, dans l'idée de leur faire partager un moment de convivialité comme nous savons si bien les vivre dans le Jura.

Vous connaissez mieux que moi le vieux slogan "Quand on n'a pas de pétrole, on a des idées !". Nous n'avons pas le choix, nous sommes condamnés à être capables d'esprit, capables d'initiative, capables de créativité. Mesdames, Messieurs, rassemblons-nous et construisons ensemble dès aujourd'hui notre Delémont du futur ! Faisons preuve d'audace, faisons preuve d'impertinence, inspirons-nous du souffle et des qualités qu'il a fallu aux Jurassiennes et aux Jurassiens pour créer ce Canton, dont Delémont est le phare, dont Delémont est la capitale.

Permettez-moi encore de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour la nouvelle année qui se profile : bonheur, santé, prospérité, à vous ainsi qu'à vos familles ! Vive 2012, vive Delémont !

1^{ère} vice-présidence

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Anne Froidevaux à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2012.

DECISION : **Mme Anne Froidevaux est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil de Ville 2012 à l'unanimité, par 40 voix.**

2^{ème} vice-présidence

M. Julien Crevoisier, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2012.

DECISION : M. Pierre Chételat est élu 2^{ème} vice-président du Conseil de Ville 2012 à l'unanimité, par 40 voix.

Scrutateur 1

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, propose la candidature de M. Michel Frossard au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2012.

DECISION : M. Michel Frossard est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2012 à l'unanimité, par 40 voix.

Scrutateur 2

M. Renaud Ludwig, PCSI, propose la candidature de M. Matthieu Comte au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2012.

DECISION : M. Matthieu Comte est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2012, par 39 voix.

Discours du Président

Mesdames, Messieurs, chers collègues, me voici au terme de mon mandat de 1^{er} citoyen de Delémont. J'aimerais débiter mon allocution par des remerciements. Je vous rassure, ça ne sera pas très long. Tout d'abord, j'aimerais remercier Mme la Chancelière qui m'a courageusement soutenu et guidé durant les séances de notre Conseil de Ville. Je voudrais aussi vous remercier, chacun, pour votre engagement au service du développement de notre ville ainsi que pour votre attitude patiente à mon égard durant nos nombreux débats, et particulièrement aujourd'hui. J'ai eu un réel plaisir à présider ces séances, parfois un peu houleuses, mais toujours constructives. Merci de m'avoir fait confiance.

Delémont se développe, c'est bien entendu grâce à l'engagement et au travail de nos autorités exécutives, c'est aussi grâce à vous, chers conseillers de ville, qui, à chaque décision, avez su, j'espère, faire passer les intérêts collectifs devant les intérêts privés. Les plus beaux moments que je retiendrai de nos séances sont ceux au cours desquels, parfois suite à une interruption de séance, une partie d'entre nous a décidé de changer d'opinion. Le débat et l'échange d'idées existent réellement au sein de notre assemblée et nous pouvons tous en être fiers.

Je terminerai ce discours par une de mes maximes préférées qui dit que "Celui qui souhaite réellement entreprendre quelque chose trouve les moyens ; au contraire, celui qui ne veut rien faire trouve des excuses". Nous avons su nous donner les moyens de nos ambitions, bravo. Permettez-moi encore de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année. Merci pour votre attention et bonne soirée.

M. Renaud Ludwig, PCSI, au nombre de son groupe, remercie M. Paul Fasel pour son travail en qualité de Président du Conseil de Ville 2011, place particulièrement exposée. A son successeur, M. Sébastien Lapaire, il souhaite que les débats de l'année prochaine soient courtois, dans un respect mutuel. Espérant que cette année de présidence ait été enrichissante pour M. Fasel, M. Ludwig souhaite aux membres du Conseil de Ville de belles fêtes et un bon passage à la nouvelle année.

M. Sébastien Lapaire, PS, au nom du Conseil de Ville et du Bureau, remercie M. Paul Fasel pour la tenue des débats qui a assuré le déroulement optimal des séances. Il le remercie également pour avoir représenté notamment les Autorités lors de la réception des Ministre de la Police de tous les cantons, accompagnés de Mme Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale, et lui remet un traditionnel cadeau.

10. DIVERS

M. Pierre Kohler, maire, au nom du Conseil communal, remercie M. Fasel pour sa présidence et souhaite plein succès à M. Lapaire, président du Conseil de Ville 2012. Il remercie également le Conseil de Ville pour son soutien aux objets qui lui ont été soumis et présente le bilan de l'année 2011 ainsi que les projets en cours :

- nouvelle ligne TGV Rhin-Rhône reliant Delémont aux trains à grande vitesse européens ;
- rapprochement de Delémont vers Bâle, la Confédération englobant Delémont dans l'agglomération bâloise ;
- progression de la population estimée à 11'630 habitants à fin 2011 ;

- hausse des permis de construire ;
- aménagement du secteur du Colliard et installation d'un passage à niveau ;
- installation d'un silo à sel à la Voirie ;
- aménagements liés aux espaces publics et à la mobilité douce ;
- extension de la zone Communance Sud, plan directeur Communance Sud en collaboration avec Rossemaison et Courtételle en cours de réalisation, qui permettra de reconnaître cette zone d'activités au niveau cantonal ;
- Créapôle, première réalisation dans la zone innodel ;
- réhabilitation de l'ancien hangar des pompes ;
- rénovation du Musée jurassien d'art et d'histoire ;
- couverture de la patinoire ;
- création d'une crèche à Morépoint pouvant accueillir 30 enfants ;
- création d'un campus tertiaire à la gare aux marchandises ;
- certification 2011 relative au label Cité de l'énergie ;
- projet pilote à La Blancherie avec des panneaux photovoltaïques ;
- aménagement d'un Centre de la jeunesse et de la culture ;
- extension du Collège ;
- Delémont marée basse : importants travaux dans le secteur En Dozière ;
- projet d'agglomération : circulation dans le secteur de la gare, vélostation et gare routière, réaménagement de l'avenue de la Gare ;
- projet Publibike (vélo en libre service) ;
- réaménagement du chemin de Bellevoie parallèlement au projet de la Jardinerie ;
- centre d'exploitation des Services industriels à la rue de la Jeunesse ;
- centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse ;
- concept global d'installations photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments ;
- plan général d'alimentation en eau, plan général d'évacuation des eaux ;
- écoquartier dans le secteur du Gros-Seuc (perspective de construire 250 logements), projet retenu par la Confédération dans le cadre du projet *Quartiers durables* ;
- politique du logement : développement des quartiers Mexique est, Palastre, Fenaison, Voirnet ;
- CREA : poursuite des études ;
- étude liée à l'adaptation du stade de La Blancherie aux normes de l'Association suisse de football ;
- plan directeur des places de jeux ;
- revitalisation de la Vieille Ville, en collaboration avec les commerces, les propriétaires et les habitants ;
- plan directeur localisé au sud des voies, achat des terrains du Comptoir et développement de ce secteur ;
- construction et rénovation de complexes immobiliers destinés aux personnes âgées (Mandchourie, home La Promenade, Jardinerie) ;
- construction sur le site Ilot Sorne ;
- extension des zones d'habitation.

M. Kohler indique qu'en dépit des nombreux investissements, la dette consolidée en 2011 est de Fr. 10'437.- par habitant contre Fr. 10'455.- en 2008. Ceci s'explique par l'augmentation de la population et la maîtrise des charges de fonctionnement. La dette augmente non plus par des déficits, mais par des investissements, parallèlement aux amortissements.

En dernier lieu, M. Kohler souhaite aux membres du Conseil de Ville de joyeuses fêtes et les invite à se déplacer au restaurant Le National, pour le souper de fin d'année.

Ont été déposés : 1 question écrite
1 postulat
2 motions

La séance est levée à 20 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay

Delémont, le 9 janvier 2012